



Annexe 10 : demande de mise en disponibilité pendant l'année scolaire 2022-2023

Références :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions notamment les articles 42 à 50 ;
- Décret n° 2019-234 du 27 mars 2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique ;
- Décret n° 2020-529 du 5 mai 2020 modifiant les conditions relatives au congé parental des fonctionnaires et à la disponibilité pour élever un enfant ;
- Arrêté du 14 juin 2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique de l'État.

Nom.....Prénoms

Etablissement.....Corps.....

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance ma mise en disponibilité,

À compter duau pour le motif ci-après :

(Il est vivement souhaitable, dans l'intérêt du service, que les demandes de mise en disponibilité soient formulées pour prendre effet au début de l'année scolaire. Les personnels qui sollicitent une mise en disponibilité en cours d'année scolaire, devront, sauf cas de force majeure que l'administration appréciera, déposer leur demande trois mois au minimum avant la date d'effet de la disponibilité.)

a) **Elever un enfant de moins de douze ans** (3 ans maximum renouvelables jusqu'au 12 ans de l'enfant – de droit).

b) **Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne** (3 ans maximum renouvelables tant que la présence d'une tierce personne est justifiée – de droit).

c) **Suivre le conjoint ou la partenaire avec lequel il est lié par un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire** (3 ans maximum renouvelable sans limitation – de droit).

d) **Convenances personnelles** (5 ans maximum renouvelable dans la limite de 10 ans pour toute la carrière à condition de réintégrer la fonction publique au moins 18 mois, au plus tard à la fin d'une période de 5 ans – sous réserve des nécessités de service). Les périodes de disponibilité accordées avant le 29 mars 2019 ne sont pas prises en compte dans le calcul des 5 ans à la fin desquels le fonctionnaire doit réintégrer la fonction publique pendant au moins 18 mois.

e) **Études ou recherches présentant un intérêt général** (3 ans renouvelable une fois soit un total de 6 ans maximum - sous réserve des nécessités de service).

f) **Créer ou reprendre une entreprise** (2 ans maximum non renouvelable – sous réserve des nécessités de service).

g) **Mandat d'élu local** (durée du mandat électif – de droit).



/ / h) lors d'un déplacement dans les départements d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants (de droit – au fonctionnaire titulaire de l'agrément mentionné aux [articles L. 225-2](#) et [L. 225-17](#) du code de l'action sociale et des familles – six semaines au maximum par agrément)

Pièces à joindre :

- extrait de l'acte de naissance ou photocopie du livret de famille (cas prévus aux paragraphes a)
- certificat médical et éléments justifiant la situation (cas prévu au paragraphe b)
- certificat de travail ou attestation récente de l'employeur du conjoint (cas prévu au paragraphe c)
- certificat d'inscription ou attestation (cas prévu au e)
- K-bis – inscription au registre du commerce (cas prévu au f)
- justificatif du mandat (cas prévu au g)
- copie de l'agrément (cas prévu au h)

Fait Le.....
Signature

Avis du chef d'établissement ou de service

Favorable Défavorable

Fait àLe..... Signature